

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DU 3 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION : 25 FEVRIER 2022

JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 3 MARS 2022 A 17H

PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR LECOMTE

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 69

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 81

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 MARS 2022

Délibérations N° DD2022-001 à DD2022-0016

Avant l'ouverture de la séance :

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue au nouveau maire de Saint Paul de Serre, monsieur Chantegreil et procède à son installation.

Le PRESIDENT signale que le Département participe à la mobilisation en faveur de l'Ukraine en rassemblant les collectes de dons mises en œuvres par les communes.

Le PRESIDENT évoque l'agression d'un élu, maire délégué de Bassillac et Auberoche ainsi que la plainte déposée par Floran Vadillo concernant une campagne attentatoire à la personne et condamne fermement ces agressions envers les représentants politiques.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2022

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur LECOMTE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Monsieur Ducène intervient au nom du Gelipp qui a débattu au préalable de cette question. Il rappelle qu'il y a deux temps forts en matière budgétaire, celui du vote du budget et celui du vote du compte administratif qui donne quitus au Président pour sa gestion.

Dans un premier temps, il revient sur la nouveauté réglementaire de cette année, il explique que les élus vont devoir prendre acte du débat par une délibération spécifique et ensuite approuver l'ensemble des orientations budgétaires et fiscales. Il ajoute que ce document va permettre à l'exécutif et à l'administration de préparer au mieux le budget qui sera voté fin mars.

Il explique que le GELIPP (Groupe d'Elus Libres et Indépendants des Partis Politiques) va se positionner pour une augmentation de la taxe foncière des 43 communes de l'Agglomération, il justifie ce positionnement par la politique d'investissement mise en place par le Grand Périgueux pour les années à venir. Il indique qu'aucun des élus de cette assemblée n'est attaché à une augmentation de la fiscalité de manière débridée car cela pose la question de la capacité des ménages à y répondre, mais il souligne qu'il faut savoir prendre ces responsabilités. Il explique qu'actuellement la situation de l'agglomération peut paraître satisfaisante mais que c'est une vision à l'instant T qui ne prend pas en compte les investissements décidés et qui vont s'étaler jusqu'en 2026. Il y a également des éléments extérieurs qui nous impactent et que le grand Périgueux ne maîtrise pas comme les lois de finances, les lois sur la répartition des compétences, le décret tertiaire et la mise aux normes énergétiques qui va entraîner des dépenses considérables, les augmentations de participations dans nos organismes extérieurs. Il souligne aussi que depuis ces deux dernières années avec les situations de la crise sanitaire et maintenant celle de l'Ukraine les conditions économiques des budgets des collectivités sont complètement modifiées, la question des coûts de l'énergie, les surcoûts en investissement sont considérables et vont peser sur les budgets du Grand Périgueux et des communes. Il ajoute que le Grand Périgueux a prévu des programmes qui vont s'étaler sur le mandat actuel et au-delà, ce qui oblige l'exécutif à dessiner une trajectoire sinon la réalité fiscale va rattraper l'Agglomération, c'est pour cela qu'il faut être prudent et se laisser des marges de manœuvres sinon la réalité fiscale nous rattrapera. Il explique que le Grand Périgueux ne peut pas s'accommoder de la situation actuelle, qu'il doit s'inscrire dans

le futur et avoir une vision à la fois de projets et de services. Aujourd'hui il se réjouit de la situation financière de l'agglomération mais cela ne signifie pas grand-chose par rapport à la prospective de développement.

En dehors des investissements, l'agglomération assure pleinement ses services (les Centres de loisirs, les transports etc.) auprès des usagers des communes, services qui permettent de donner une meilleure qualité de vie.

Ainsi, la trajectoire proposée tient compte de l'ensemble des engagements pris collectivement et permet d'avoir un principe assez fort de solidarité envers chacune de ses communes, d'assumer ses compétences, d'assumer ses services et de se parer au mieux face à une situation difficile à venir. C'est donc pour tout cela que le GELIPP soutiendra cette proposition.

Madame Marchand revient sur la présentation de monsieur Passerieux et souhaiterait avoir des explications sur le chiffre énoncé de 20 millions d'euros d'investissement que l'on ne pourrait pas financer sans hausse de fiscalité. Il lui semble que c'est un chiffre sur lequel il n'y a pas eu d'échange en séminaire ce qui aurait pu être intéressant.

Monsieur Passerieux lui répond que si l'on conserve le statu quo fiscal et compte tenu des besoins en investissement, on constate par un calcul rapide de l'évolution des dépenses et des recettes que l'agglomération arrivera rapidement à des niveaux d'endettement et d'épargne brute qui ne seront pas supportables puisque l'on arrivera à une durée de désendettement de 13.6 ans. Face à cette situation, il y a deux leviers possibles, soit augmenter la fiscalité soit diminuer les investissements. Et donc, pour arriver à un niveau de désendettement souhaitable de 9 années et le maintenir, il faut une baisse des investissements de l'ordre de 21 millions.

Madame Marchand lui répond que le budget est un équilibre de différents paramètres et il n'y a pas que la fiscalité et l'investissement mais qu'il est également possible de travailler sur les coûts de fonctionnement. Elle se demande s'il n'y a pas une réflexion à avoir au niveau des investissements sûrs, de la recherche de taux d'épargne et peut-être aussi à discuter du martèlement de la Cours Régionale des Comptes (CRC).

Monsieur Passerieux lui répond que concernant les dépenses de fonctionnement, les services s'évertuent à présenter le maximum d'économie et il en profite pour saluer leur travail et donc qu'à ce jour on est au maximum de ce qu'il peut être fait et qu'il sera très difficile de trouver des économies supplémentaires.

Madame Marchand précise qu'elle ne remet pas en cause le travail des services et que si la voie d'une baisse des dépenses de fonctionnement paraît difficilement envisageable, il faut sans doute retravailler sur les investissements. Il convient également de s'interroger sur cette volonté d'avoir un taux d'épargne à 15% pour répondre aux injonctions de la Chambre Régionale des comptes, taux qui pourrait être plus faible sans risque financier pour l'agglomération.

Monsieur Passerieux concernant cette dernière remarque rappelle que la Chambre Régionale des comptes a des moyens de coercition pour que ses recommandations en matière budgétaire soient suivies.

Monsieur Bidaud précise qu'il faut être vigilant lorsque l'on parle de baisse des dépenses de fonctionnement car cela signifie le plus souvent la baisse de la qualité du service. Actuellement dans l'agglomération le service rendu est très satisfaisant, il permet d'aider les communes dans un grand nombre de compétences comme l'assainissement, les crèches, les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergements) donc si on diminue ces dépenses il faudra réfléchir sur quels services répercutés ces choix.

Il rajoute qu'effectivement la Chambre Régionale des comptes émet des recommandations classiques en matière d'amélioration de l'autofinancement et de capacité de désendettement qui ne

doit pas dépasser un certain nombre d'années et c'est dans ces objectifs que rentre la projection présentée. Il soutient donc ces orientations sans aucune difficulté même s'il trouve regrettable d'en passer par l'augmentation des impôts.

Le Président tient, avant de continuer le débat, à donner quelques éléments. Il indique aux élus qu'il faut tenir compte pour l'élaboration du budget 2022 des impacts de la crise du COVID et de ceux à venir de la guerre en Ukraine. Mais pour rester sur les impacts liés à la crise sanitaire, il donne plusieurs exemples de hausse des coûts d'investissements en raison de la flambée des prix des matières premières. La passerelle de la gare sera sûrement 1 à 2 millions plus chère du fait de la hausse des prix du métal et il en sera de même pour la construction du pôle Aliénor. De même en fonctionnement la hausse des coûts de l'énergie impactera les dépenses.

Il estime donc qu'il convient de se montrer prudent et que les bons chiffres du budget 2021 ne doivent pas masquer les risques financiers qui vont arriver dans les prochaines années et qui arrivent déjà. C'est pourquoi il fait cette proposition budgétaire assise sur une hausse de la fiscalité car l'agglomération doit pouvoir continuer à investir pour rendre des services à ses habitants et faire tourner l'économie locale.

Monsieur Lavitola souligne l'importance du débat budgétaire, tous les élus connaissent l'exercice. C'est un acte raisonné, majeur qui nécessite l'échange pour être en capacité de formuler une possibilité d'action politique. Cela nécessite de fait le respect des avis de chacun pour être en capacité de construire un certain nombre de consensus pour faire des causes communes et être en capacité d'offrir des services aux habitants, de se projeter sur l'avenir, de défendre les citoyens. Tout cela fait partie des enjeux que tous les élus communautaires partagent. Cependant aujourd'hui, il n'accepte pas le fait établi. Tout le monde est capable de raisonner et d'avoir des points de vue différents mais cela ne signifie que l'avis contraire est irrecevable ou mauvais. Il n'accepte pas qu'un élu de cette assemblée fasse des menaces et explique que pour ceux qui ne sont pas d'accord avec un certain nombre d'orientations budgétaires et bien il n'y a qu'à inventer des impôts, sachant que c'est impossible. Des menaces où pour ceux qui ne sont pas d'accord il n'y a qu'à quitter un bureau. Et pourquoi pas, en allant jusqu'au bout, dire à ceux qui ne sont pas d'accord de quitter l'agglomération. Et il demande à monsieur Ducène d'aller au bout de sa logique et de dire s'il considère que si les élus de Périgueux ne sont pas d'accord avec les orientations budgétaires, la commune doit quitter l'agglomération. Il indique qu'il ne partage pas cette logique et que pour lui le débat c'est la capacité à se mettre d'accord ou pas et qu'on ne peut pas engager une discussion en se jetant de tels anathèmes. Il faut donc une discussion partagée, assumée et rechercher le consensus. Il rappelle aussi que le mandat de cette assemblée a été fixée par les électeurs lors des dernières élections et qu'à ce moment-là des engagements ont été pris, à la fois fiscalement et aussi dans l'intérêt de chacune des communes et tout ceci doit être respecté.

Revenant sur le fond, il indique que lors du rapport budgétaire Il est nécessaire de poser le diagnostic et celui-ci est précis et sérieux. A l'heure actuelle la situation financière de l'agglomération est très satisfaisante avec une épargne nette sur le compte administratif de 5.05 millions d'euros alors qu'il était projeté 850 00 €, une capacité de désendettement de 4.4 années, et une augmentation des recettes de 2.6 millions d'euros sans une aucune pression fiscale. Au regard de ces chiffres, il ne se retrouve pas dans cette argumentation qui dit que si l'agglomération ne touche pas à la fiscalité il y aura forcément une baisse 20 millions de l'investissement. Le débat est déjà biaisé en disant que c'est ça ou ce n'est plus possible. Il pense qu'il ne faut pas se faire peur car la situation de l'agglomération est bonne. L'objectif de la hausse de fiscalité n'est pas de réaliser des investissements mais d'augmenter l'épargne en passant de 9 à 15% pour répondre au critère de la Chambre Régionale des Comptes qui n'a pas forcément de sens. Il ne voit pas pourquoi on doit se fixer sur ce critère impérieux et il peut y avoir d'autres choix. Il est ainsi possible de revoir les investissements ou augmenter l'intégration communautaire. Il estime qu'il faut faire attention et ne pas voir cette augmentation que sur le seul prisme du foncier car en augmentant cette base

d'autres taxes vont être impactées et augmentées notamment la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans une période où l'acceptation de l'impôt est remise en cause dans notre pays.

Au regard du bon état financier de l'agglomération, Il ne voit pas dans la présentation faite de catastrophisme financier qui nécessite de manière incontournable l'augmentation fiscale proposée. Il aurait souhaité que les élus puissent débattre avec des propositions de plusieurs choix possibles et que l'intelligence collective peut permettre de trouver d'autres voies.

Le Président tient à rappeler à monsieur Lavitola que cette proposition d'augmentation de la fiscalité n'est pas nouvelle. Cela fait plus de deux mois qu'il l'a présentée aux élus en conseil exécutif et elle est d'autant moins nouvelle que c'était la feuille de route qui avait été arrêtée il y a deux ans lors de la fin de l'ancienne mandature et qui avait été mise en suspens du fait de la crise COVID. On ne fait donc que reprendre cette feuille de route.

Il ajoute que l'Agglomération n'a pas à tenir compte des débats électoraux des communes. Si elles prennent des engagements fiscaux, le Grand Périgueux n'y est pas tenu et ne doit pas en être la variable d'ajustement. Il précise qu'il existe différentes solutions pour réduire la pression fiscale dans les communes mais ce n'est pas au Grand Périgueux de les assumer.

Par ailleurs, il indique que ce budget est bâti pour permettre de réaliser la fin des investissements du précédent mandat et pour ne pas obérer les finances de l'agglomération dans l'optique du futur projet de territoire Grand Périgueux 2030 qui fera émerger à n'en pas douter des nouvelles demandes.

Monsieur Cipierre revient sur les propos de madame Marchand et il explique que la collectivité gère parfaitement son fonctionnement, il souligne qu'un des marqueurs important du fonctionnement sont les charges de personnel et que le Grand Périgueux est à 25% de masse salariale ce qui signifie que les dépenses de personnel, tout en maintenant la qualité de service sont adroitement maîtrisées et qu'il sera donc difficile de baisser ces dépenses de fonctionnement sans baisse de la qualité de service. Il ajoute qu'on le taxe souvent de libéral car il est contre toute hausse de fiscalité mais il constate que dans le cas de l'agglomération cette hausse est justifiée par les besoins en investissement et en redistribution faites à chaque commune. Même si ce n'est pas facile pour lui, il votera favorablement à cette hausse de fiscalité et ajoute que chaque commune, si elle n'assume pas cette augmentation est libre de prendre la décision de baisser ses propres taxes comme il l'a fait dans sa commune.

Madame Labails tient à rappeler aux élus que derrière chaque foyer fiscal il y a des habitants, des familles, des vies et qu'il faut en tenir compte. Elle pense qu'aujourd'hui le débat qui anime cette séance n'est pas celui de la gestion de l'agglomération car dans cette assemblée tout le monde est conscient qu'elle est satisfaisante mais c'est celui de l'avenir et surtout de l'échéance impérieuse fixée par la Chambre Régionale des comptes d'avoir un taux d'épargne de l'ordre de 15%. Elle souligne qu'effectivement la situation de 2018 était dégradée pour les ménages et que c'est ce qui avait conduit à surseoir à l'augmentation fiscale. Mais en 2022 elle l'est tout autant et dans de nombreux domaines, social, économique ainsi que sur le plan de la paix. Il est nécessaire de regarder cette situation avec attention et discernement car rien ne doit être omis. Elle est consciente que toutes les augmentations des coûts des matériaux, carburant, électricité, gaz pèsent sur le budget de l'agglomération mais elle indique que cela a aussi un impact sur la capacité financière des français. Dans ce contexte qu'est qui est proposé aux habitants par l'agglomération, une hausse de 53 % de la fiscalité sur le foncier bâti., en deux fois un point de fiscalité supplémentaire. Ces mesures vont frapper tous les administrés de chacune des communes de l'agglomération, ceux des communes rurales qui utilisent chaque jour leurs voitures pour aller travailler, se rendre chez le médecin, amener leurs enfants à l'école, faire leurs courses et qui voient s'afficher le prix du gazoil à près d'1.80€. Aujourd'hui c'est aux citoyens qu'elle pense, ce sont eux qui subissent la perte du pouvoir d'achat et qui vivent dans l'incertitude du lendemain. A cette incertitude, nous allons, si cette augmentation est votée, ajouter la certitude d'une augmentation des impôts. C'est

pour toutes ces raisons, dans l'intérêt des concitoyens qu'elle propose de sursoir cette augmentation.

Monsieur Audi tient à dire aux élus de l'agglomération que les voix de Périgueux ne sont pas que celles portées par mesdames Labails, Marchand et monsieur Lavitola. Il indique qu'aujourd'hui est une date particulière, celle de la disparition de son illustre prédécesseur à la mairie de Périgueux, Yves Guéna, mais également une période particulière où la paix en Europe est menacée par un ancien officier du KGB. Pour ces deux raisons, date et période, les propos tenus dans cette assemblée ainsi que les conflits de posture gagneraient à être mesurés et pesés. C'est pourquoi, même s'il avait lui aussi pensé faire une conférence de presse pour répondre à la conférence de presse précipité de la première vice-présidente qui répondait déjà une autre conférence de presse du maire de Val de Louyre et Caudeau, il n'a pas voulu ajouter du ridicule au pathétique. Il s'étonne de la tournure du débat sur les orientations budgétaires et du fonctionnement de cette institution. Il rappelle que sous la précédente mandature les élus étaient unis et solidaires sous la bannière fédératrice du projet de mandat et collectivement animé de la volonté de servir le territoire du Grand Périgueux au côté du Président. En tant que premier vice-président il a eu des désaccords avec le président et notamment un accrochage violent au sujet du maintien de la ligne aérienne, mais ces désaccords étaient gérés. Chacun savait privilégier le dessein collectif au dessein personnel. Or il constate que tout cela a changé et plus exactement si le Président n'a pas changé, la première vice-présidence elle a changé. Jeune retraité et acteur discret de la politique il y observe le théâtre d'ombre. Il ignore sur quelle base est scellé l'accord qui a fait de madame Labails la première vice-président mais il est assez lucide et aguerri pour constater, comme beaucoup de conseillers communautaires que cet accord ne fonctionne pas et que la guérilla permanente visant à affaiblir le président met en péril le bon fonctionnement de l'institution. Chacun sait par qui cette guérilla est pilotée et entraînée. En basket comme en rugby, il faut parfois procéder à des changements et donc en l'occurrence changer non pas d'entraîneur mais d'entraîneuse. Le sujet de la gouvernance du Grand Périgueux mérite d'être posé et il le dit d'autant plus librement qu'il n'est candidat à aucune fonction supplémentaire ce qui donne plus de crédit à son propos.

Sur le fonds du débat qui est la proposition faite par l'exécutif est simple et claire, augmenter la fiscalité au regard d'un volume d'investissement conséquent. Il est toujours difficile d'obtenir l'unanimité sur une hausse de fiscalité et les uns et les autres ont raison. Mais, et Thierry Cipierre la dit, si une commune considère que cette hausse est insupportable pour ses contribuables elle peut faire le choix de diminuer sa propre fiscalité pour compenser cette augmentation.

Pour conclure il indique qu'il votera cette trajectoire budgétaire qui permet de continuer le projet de mandat.

Madame Boucaud indique que suite à cette intervention peu acceptable de monsieur Audi, des diverses interventions dans la presse et notamment celle du maire de Val de Louyre et Cadeau, Philippe Ducène, elle se demande, pour reprendre les termes sportifs de monsieur Audi quand le Président va siffler la fin de la partie. En effet, le climat délétère qui règne au sein de cette assemblée devient inacceptable.

Concernant les orientations budgétaires, elle partage ce qui a été dit par madame Labails et Elle indique qu'elle a bien compris que la hausse d'un point de fiscalité permettrait des recettes de 1.2 millions annuels et considère que ce n'est pas avec cela qu'on va lancer les grands projets.

Elle a également deux questions à poser.

Tout d'abord elle souhaite savoir ce qu'il en est de la restauration des crèches et des ALSH car elle a entendu dire que le Grand Périgueux comptait déléguer cette prestation. En effet si elle ne voit pas d'inconvénient à dire à ses administrés qu'il y a une hausse de la fiscalité pour financer des services rendus de qualités par l'agglomération, ça lui pose question de le faire s'il y a une baisse de la qualité du service. Elle rappelle d'ailleurs que l'on a voté récemment la hausse des taux d'encadrement dans les crèches ce qui en soit est déjà une baisse de la qualité du service rendu.

Ensuite, et pour faire suite à son intervention de l'année dernière lors du vote du budget, elle souhaite savoir ce qui a été fait ou ce qui sera fait pour la revalorisation des rémunérations des auxiliaires de vie et des aides à domicile. Elle a bien vu que le budget du CIAS va être augmenté mais quand est-il du RIFSEEP qui devait être traité en 2022.

Le Président rappelle que dès le début de son mandat il s'est étonné de voir qu'il y avait un cuisinier par crèche voir deux pour Chamiers et que cela semblait surdimensionné. Il avait donc évoqué une évolution pour rationaliser cet état de fait. A l'occasion de la réception de la nouvelle crèche « Clos Chassaing » à Périgueux un accord s'est dégagé pour demander à la cuisine centrale de la ville Périgueux géré par un prestataire extérieur de faire l'expérience d'une fourniture des repas des crèches par cette structure. Il s'avère aujourd'hui que le retour est très positif, avec une grande satisfaction des usagers et que l'expérience est donc étendue à d'autres équipements et que la ville de Périgueux qui doit reprendre l'activité en régie ne voit pas d'inconvénient à poursuivre cette collaboration. Il n'y a donc pas de baisse de la qualité de service bien au contraire. Concernant la question du taux d'encadrement, il tient aussi à préciser à madame Boucaud que le changement du taux d'encadrement est une loi fixée par l'Etat et que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) va ajuster sa dotation au respect du taux d'encadrement décrété par le gouvernement, le Grand Périgueux ne fait qu'appliquer la nouvelle réglementation pour ne pas se priver des aides de la CAF. Il explique qu'il faut être cohérent sinon la collectivité va se créer des charges complémentaires à financer.

Concernant la revalorisation des rémunérations des auxiliaires de vie, il y est favorable mais il précise que cela va générer des charges supplémentaires et qu'il faut être cohérent d'un bout à l'autre de la chaîne et générer également des recettes pour les couvrir.

Pour conclure ce débat, le Président indique qu'il n'est pas, et il l'a d'ailleurs démontré dans sa commune, un adepte des hausses de fiscalité mais il pense que la proposition qui est faite est équilibrée

Le Président indique que le débat ayant été dense et de qualité, il propose maintenant de passer aux votes. Tout d'abord un vote pour prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et ensuite un second vote pour approuver les orientations budgétaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la transmission et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président propose maintenant de passer à un second vote pour approuver les orientations budgétaires comme il était indiqué dans la note de synthèse. En effet, il est nécessaire pour l'élaboration du budget qui sera voté le 31 mars de savoir si les conseillers approuvent les orientations sur lesquelles sera bâti ledit budget avec les amendements qui pourraient y être apportés suite au débat de ce jour.

Madame Boucaud intervient pour dire qu'elle, comme sans doute les autres maires, peuvent difficilement se prononcer sur un vote favorable ou non sans avoir au préalable consulté leurs élus municipaux. Donc si le président veut anticiper le vote il doit laisser un peu plus de temps pour la consultation.

Le Président lui répond qu'il n'anticipe pas puisque l'objet du point à l'ordre du jour était d'acter la tenue du débat et d'approuver ou non les orientations.

Madame Labails s'étonne du changement de discours entre le conseil exécutif du matin même et la séance de ce soir. En conseil exécutif il avait été décidé de retirer la deuxième mention car elle était « superflète ». Elle rappelle que les années précédentes les élus prenaient juste acte des orientations budgétaires puis votaient le budget. Elle ne comprend pas l'urgence de la situation et elle souscrit complètement à la proposition de madame Boucaud qui souhaite revenir vers son conseil municipal avant toute prise de décision.

Le Président explique que les règles n'ont pas changé mais qu'il a simplement demandé une vérification à son administration et il s'avère que cette demande de modification de l'ordre du jour de la séance n'est pas possible et fragiliserait la décision. Il indique que cette même procédure est suivie depuis plusieurs années et il ne comprend pas cette inquiétude à voter car les positions semblent claires au regard du débat. Il souhaite maintenant savoir s'il est possible de bâtir un budget ou pas sur les propositions qui ont été présentées dans le rapport.

Monsieur Bidaud indique qu'il n'y a pas besoin de délai supplémentaire car le rapport transmis et proposé lors de cette séance correspond exactement à la demande qui est faite aujourd'hui. Il ajoute qu'il a pour sa part déjà discuté de ses orientations avec ses élus municipaux.

Madame Courault signale tout d'abord, qu'à la lecture de ce rapport elle a pris attache auprès des services administratifs du Grand Périgueux qui lui ont signifié que la phrase où l'on indiquait que le conseil communautaire approuvait l'ensemble des orientations budgétaires et fiscales présenté dans le rapport serait retiré car il y avait une erreur d'écriture. De plus elle aurait vraiment apprécié qu'il y ait plusieurs propositions dans ce rapport des orientations budgétaires pour qu'il soit moins incontournable et c'est pour ces raisons qu'elle souhaite elle aussi un délai supplémentaire pour échanger avec le conseil municipal de sa commune.

Le Président lui répond qu'il ira jusqu'au bout de ce vote mais il lui précise que le budget qui sera proposé en fin de mois aura ou pas des modifications et des inflexions pour tenir compte du débat qui s'est tenu aujourd'hui. Il ne prend donc pas l'engagement de changer mais il tiendra compte du débat et du vote qui va s'opérer dans une volonté de recherche de consensus. D'ailleurs il indique qu'il est preneur de toutes propositions dans les 15 jours.

Monsieur Bourgeois confirme que ce matin lors du conseil exécutif la question de la légalité de la présentation de l'approbation ou non du projet des orientations budgétaires s'était posée et il n'était pas question d'approuver les orientations budgétaires. Pour ces raisons il ne participera pas à ce vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'ensemble des orientations budgétaires et fiscales qu'il contient.

Par :

- **61 Pour**
- **4 Abstentions** : M Larenaudie, M Perperot, M Marc et M Rolland.
- **16 élus ne participent pas au vote** : Mmes Labails, Courault, Doat, Duverneuil, Favard, Francesini, Marchand, Reys, Boucaud et Mm Bourgeois, Carême, Delcros, Lavitola, Marsac, Pierre Nadal et Vadillo

ADOPTÉE

2. SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser à l'**entreprise Filmenseigne** une subvention de **12 500€** ;
- Décide de verser à l'**entreprise Catterou** , une subvention de **12 202,35€** ;
- Décide de verser à l'**entreprise Périgourdine de salaisons** une subvention de **21 418€** ;
- Décide verser à l'**entreprise Jacques Dubois** une subvention de **15 000 €** ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Le CHANGE – CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver l'opération de création du système d'assainissement collectif du bourg du Change.
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et auprès du Conseil Départemental de la Dordogne.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier notamment la convention de groupement de commande avec le Syndicat Eau Cœur du Périgord.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. SPANC : FIN DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de gérer l'assainissement non collectif des 6 communes de Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Saint Pierre de Chignac, Saint Crépin d'Auberoche, Saint Geyrac, Sanilhac pour la partie Marsaneix en régie par le SPANC du Grand Périgueux ;
- Recruter 1 agent afin de mener à bien les contrôles réglementaires sur ce territoire ;
- De demander à VEOLIA de rembourser les usagers des sommes indûment perçues pour service non fait.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. COOPERATION INTERNATIONALE – GRAND PERIGUEUX – PROVINCE DE LAO CAÏ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser les demandes de subventions afférentes à ce projet ;
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention à titre gratuit pour la mise en place de l'organisation du suivi de l'opération avec la Mairie concernée par la mise à disposition de l'agent

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. PERIMOUV' : PLAN DE DEPLACEMENT D'ADMINISTRATION DU GRAND PERIGUEUX : POUR-SUITE DE LA DEMARCHE

Monsieur Bidaud se félicite de la reprise de cette démarche car dans le cadre du PCAET (Plan Climat air Energie) on incite les entreprises à élaborer des plans de déplacements et dans cette approche la collectivité se doit d'être exemplaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de relancer la démarche pour élaborer un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) à l'échelle du Pôle Aliénor tout au long de l'année 2022 ;
- Décide de constituer des groupes de travail pour aborder et aboutir à une appropriation renforcée de la démarche ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. PERIMOUV' : APPEL A PROJETS FÊTE DE LA NAVETTE FERROVIAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide à l'occasion de la mise en circulation de la navette ferroviaire en juillet 2022, du lancement d'un appel à projets pour l'organisation d'une Fête de la navette ;
- Valide le cahier des charges de l'appel à projets présenté en annexe de la présente délibération ;
- Autorise l'attribution de subventions aux porteurs de projets retenus, dans le respect du cadre de l'enveloppe fixée à 20 000 euros HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'EPIC PERIMOUV'

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Mr Joannes Bouillaguet comme directeur de l'EPIC PERIMOUV' à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. AVANTAGES EN NATURE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver les conditions de remisage à domicile des véhicules de services (pour les astreintes) ;
- D'approuver l'attribution des véhicules de fonction pour nécessité absolue de service et les conditions de déterminations de l'avantage induit à Monsieur Laurent BOURGES, directeur général, Monsieur Laurent URDIALES, directeur général adjoint et Mme Amélie BALAINE, directrice générale adjointe de l'agglomération ;
- D'approuver la mise à disposition d'un véhicule de service pour le Président ;
- Décide que l'avantage en nature pour les véhicules de fonction sera calculé au trimestre échu ;
- Autorise le président à signer tous les documents correspondants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT SUR LES RELATIONS DU GRAND PERIGUEUX AVEC LES ASSOCIATIONS EN 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Madame Courault demande si il est possible d'indiquer les communes pour les représentants du collège des habitants.

Monsieur Marsac lui répond que cela sera fait.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'arrêter la composition du conseil de développement de la manière suivante :
 - ✓ Collège des habitants (après tirage au sort) : LABOYE Jean-Louis (Sarliac-sur-l'Isle), CODRON Thomas (Bassillac-et-Auberoche), DENIS Charlie (Creyssensac-et-Pissot),

ROBERT Frédéric (Annesse-et-Beaulieu), PORTIL Marc (Chalagnac), SUTOUR Raymond (Escoire), MALLET Sophie (Saint-Amand-de-Vergt), ROLAND Valérie (Val de Louyre et Caudeau), GARGATTE Marie-Paule (Coulounieix-Chamiers), DANIEL Séverine (Coursac), SANZ Fabienne (Bourrou), BISSON Thierry (Château-l'Evêque), ETIENNE JACQUES Laurence (Château-l'Evêque), MORTIER Alain (Périgueux), GIBEAULT Raymond (Périgueux), PILLAIRE Michel (Boulazac Isle Manoire), LONCLE Véronique (Boulazac Isle Manoire), GARAUD Alexandre (Sanilhac), PARCELIER BOILEAU Sylvie (Sanilhac), BOUDARD Brigitte (Champcevinel), GAUMET Jean-Philippe (Champcevinel), MARTINEZ Carlos (Saint-Mayme-de-Pereyrol), ROESNER Nathalie (Sorges-et-Ligueux en Périgord), VARILLAT Guy (Lacropte), TARCHE Olivier (Saint-Pierre de Chignac), BIGOT Michel (Veyrines-de-Vergt), BIDON Bernard (Savignac-les-Eglises), LEO Françoise (Paunat), HUBERT Myriam (Saint-Geyrac), DOMURADO Marion (Eglise-Neuve-de-Vergt), BOISSEAU Evelyne (Mensignac), BENOIT VERGNAUD Carine (La Douze), HERAUD Frédéric (Grun-Bordas), GOLOUB Edith (Vergt), DEMOURES CAMARERO Aurélia (Agonac), CIGANA DUCARTON Elise (Coursac), PORCHER Gaëlle (Razac-sur-l'Isle), DAOUPHARS Philippe (Manzac-sur-Vern), THORAVAL Patrick (Saint-Paul-de-Serre), BROCHET Pascal (La Chapelle Gonaguet), SERRE Julie (Fouleix), RENSY Katy (Antonne-et-Trigonant), CADIC Léa (Saint-Crépin d'Auberoche).

Liste complémentaire (14 noms) : CHAPUT Pierre (Périgueux), SCHAPIRA Hélène (Champcevinel), NIEMCZURA Thomas (Château-l'Evêque), HARDY Jean-François (Boulazac Isle Manoire), ARDIDIE Jocelyne (Sanilhac), BAYLE Jacques (Saint-Crépin d'Auberoche), CUOMO Gérard (La Chapelle Gonaguet), DUBOS Eve (Agonac), LABROUSSE Nadine (Saint-Pierre de Chignac), DE VERNELLE Nathanaël (Paunat), MINETTE Pascal (Mensignac), BONNET Françoise (La Douze), CLUZEAU Myriam (Saint-Paul de Serre), DANIEL Viviane (Antonne-et-Trigonant).

✓ Collège de l'assise territoriale :

MALY Emile (Agonac), LACHAUD Estelle (Boulazac-Isle-Manoire), CHARPENTIER Jean-Patrick (Vergt), RENIER Régis (Saint-Paul de Serre), ROUX Frédéric (Saint-Crépin d'Auberoche), PLAZER Patrice (Razac-sur-l'Isle), DELECROIX David (Coursac), NOUGEIN Annie (Marsac-sur-l'Isle), PAUCHET Martine (Antonne-et-Trigonant), HUGUET Martine (Escoire), CHARENTON Josette (Sanilhac), VALETTE Alain (Annesse-et-Beaulieu), DUTHEIL Marinette (Cornille), LICETTE Pascal (Périgueux), DAOULAS Pierre (Saint-Geyrac), COULAUD Jacky (Eglise-Neuve-de-Vergt), BURTON Helen (Chalagnac), FARGEOT Pierrette (Coulounieix-Chamiers), DAUGIERAS Serge (Château-l'Eveque), BIERNE Edgar (Paunat), BUREY Philippe (Fouleix), DEMANUELLI Romain (La Douze), DEMARTHON Alain (Sorges-et-Ligueux-en-Périgord), BESSON Bernard (Savignac-les-Eglises), LONGO Pascale (Veyrines-de-Vergt), FRANT FREY Jennifer (Grun-Bordas), VRAIN Valérie (Bourrou), DUPUY Alain (Saint-Amand de Vergt), ALLARD Jean-Claude (Val-de-Louyre-et-Cau-deau), COURSAN David (Sarliac-sur-l'Isle), ROBERT Isabelle (Saint-Pierre-de-Chignac), DELAGE Marie-Martine (Manzac-sur-Vern), CORDELLIER Marie-Françoise (Champcevinel), LATOUR Sandrine (Creysensac-et-Pissot), RAPNOUIL Alain (La Chapelle Gonaguet), MAURY Marine (Lacropte), JEGOU Cédric (Mensignac), LEJEAN Pauline (Saint-Mayme de Péreyrol), GARREAU Amandine (Saint-Pierre-de-Chignac), PAILLOT-FALANDRY Mireille (Boulazac-Isle-Manoire), MARIN Florence (Agonac), THIERY Stéphanie (Veyrines-de-Vergt), CROISARD Jean-Paul (Chancelade).

- ✓ Collège des acteurs locaux
 - La Ligue des droits de l'Homme 24 (Périgueux)
 - Association Croix Marine (Trélissac)
 - Les Restaurants du Cœur (Vergt/Périgueux)
 - ASPPI 24 (Vergt)
 - Emergence Périgord (Périgueux)
 - Zéro Déchet Dordogne (Périgueux)
 - Tricycle Enchanté (Agonac)
 - Vélorution Périgourdine (Périgueux)
 - Les Francas (Périgueux)
 - La Chambre d'Agriculture (Coulounieix-Chamiers)
 - Cobaty (Périgueux)
 - Le Centre d'information sur les droits des femmes (Périgueux)
 - AgroBio Périgord (Coursac)
 - ADIL 24 (Périgueux)
 - Livre en Fêtes (Champcevinel)
 - Campus Périgord Université (Périgueux)
 - Le Comité départemental du sport adapté (Antonne-et-Trigonant)
 - Femmes Solidaires Dordogne (Périgueux)
 - La SAFER (Coulounieix-Chamiers)
 - La Compagnie Lilo (Mensignac),
 - La C.L.E Vergt (lutte contre l'illétrisme) (Grun-Bordas).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE – REFECTION DES PASSERELLES DE PERIGUEUX ET TRELIS-SAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valider les solutions techniques proposées pour la réfection des passerelles Japhet et Barnabé ;
- Acter le nouveau plan de financement prévisionnel actualisé ;
- Autoriser le Président à poursuivre cette opération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ALSH DE MILHAC A BASSILLAC ET AUBEROCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le projet d'extension de l'ALSH de Milhac ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à signer tous les documents utiles à la bonne réalisation de ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur Bourgeois demande si cette nouvelle plateforme d'accompagnement complète l'espace info énergie ou si elle vient en remplacement de celui-ci. Il s'interroge aussi sur la possibilité pour les particuliers d'effectuer seuls leurs travaux de réhabilitation.

Madame Chabreyrou répond que le dispositif se substitue au point info énergie, qu'il y aura un numéro unique et elle termine en indiquant que les rénovations peuvent être faites par les particuliers avec l'accord des compagnons bâtisseurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'être partenaire associé à la plateforme de la rénovation énergétique Dordogne Périgord pour 2022. Une vigilance particulière sera portée toutefois sur la bonne articulation avec l'OPAH-RU Amélia 2 ;
- Autorise le président à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL DU GRAND PERIGUEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Périgueux, telle que présentée ci-dessus ;
- Dit que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Coursac pendant un mois, ainsi qu'au siège du Grand Périgueux. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité ;
- Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et dans la mairie de Coursac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL: APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 PORTANT SUR LA CREATION D'UN STECAL AU MOULIN DE CAPELOT, COMMUNE DE BOULAZAC-ISLE-MANOIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Périgueux, en y apportant si nécessaire les compléments détaillés ci-dessus ;
- Dit que cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Grand Périgueux, ainsi qu'en mairie de Boulazac-Isle-Manoire. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Dit La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité ;
- Dit que le dossier de plan local d'urbanisme intercommunal approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LA SEANCE EST LEVEE